

En direct des NAO 2023 : Orange revisite l'Avare **Acte II : Jusqu'où ira la pingrerie de la direction ?**

Lors de la première séance de négociation le 2 février, la Direction, avait présenté son bilan des mesures salariales 2022 sous un angle démagogique. Elle est allée jusqu'à additionner la prime de partage de la valeur (non pérenne), aux différentes augmentations de la DU NAO 2022. Ceci pour obtenir des valeurs d'affichage plus importantes et trompeuses. Peut-on additionner des carottes avec des choux ? La CGT FAPT a dénoncé la méthode scandaleuse. Une présentation que la CGT FAPT et la plupart des organisations syndicales ont qualifiée de particulièrement « malhonnête ». Elle faisait croire que de nombreux salariés auraient perçu plus de 8% d'augmentation...en réalité il s'agissait de seulement 37 personnes !!!

La Direction doit faire un autre partage de la richesse en faveur de ceux qui la produisent

La direction n'a jamais proposé des augmentations aussi inférieures à l'augmentation du coût de la vie. La direction doit répondre aux attentes fortes des salariés et de leurs représentants. La direction doit prendre ses responsabilités en augmentant significativement le budget 2023. Les augmentations collectives doivent garantir le maintien du pouvoir d'achat à tous les salariés.

C'est d'ailleurs ce qu'ont demandé collectivement les organisations syndicales (hormis SUD) à travers la lecture d'une déclaration commune ([lien](#) ou le QR code).



NAO 2023	Mesures par catégorie	Inflation et Perte de pouvoir d'achat par an depuis 2022	Séance du 02/02	Séance du 09/02
cadres (tous)	mini garanti en € (salaire <38k€)	5 500 €	700 €	950 €
	mini garanti en € (38k€ < salaire < 80K€)		600 €	850 €
	en %	9 %	1%	1,40%
	AI (augmentation individuelle)		2,1%	2,20%
non cadres (ACO)	mini garanti en € (salaire <30k€)	2 640 €	1100 €	1200
	mini garanti en € (salaire >30k€)		1000 €	1100
	en %	9 %	3,40%	3,75%
	AI (augmentation individuelle)		1,6%	1,25%
non cadres (AFO)	augmentation collective en €	4 500 €	500 €	500 €
	augmentation collective en %		1,00%	1,00%
	effet GVT (avancement d'indices)	9 %	0,75%	0,75%



La Direction doit répondre aux attentes fortes des salariés d'Orange !

La consultation salariale CGT-FAPT a permis de déjà recueillir 4517 réponses, dont 58% sont des cadres, 34% des répondants sont des Femmes, 19% des fonctionnaires et 14% des syndiqués.

Voici les résultats et les attentes des salariés.

87% : C'est le pourcentage de salarié qui ne sont **pas satisfait de leur salaire**. Ce chiffre va de 84% chez les Cadres Supérieurs à 93% chez les Agents de Maîtrise. Cette insatisfaction est encore plus marquée chez les moins de 40 ans (90%), ils se disent souvent prêt à quitter l'entreprise contre de meilleures conditions salariales. L'insatisfaction dépasse les 90% dans les métiers de l'intervention, du SAV et de la relation client Elle reste encore élevée à 78% pour le management et les ressources humaines. C'est aussi le taux d'insatisfaction recueilli sur la prime de partage de la valeur versée à 50% du personnel. **Les salariés demandent des augmentations de salaire et non des primes "one shot" défiscalisées**. 79% des salariés sont insatisfaits de la PPV (prime partage de la valeur).

Des augmentations collectives avant tout : C'est la mesure plébiscitée en numéro 1. Suivent le 13^{ème} mois, l'évolution des grilles salariales, l'égalité salariale

Femmes/Hommes et les augmentations individuelles. La part variable et les avantages en nature ne sont pas des priorités. La CGT-FAPT soutiendra avant tout les attentes du personnel sur des augmentations collectives et luttera pour la fin des inégalités salariales.

11,1%* C'est l'augmentation moyenne que demandent les répondants. Leurs verbatims soulignent leur souhait d'une redistribution des richesses en faveur des salariés. La demande la moins élevée se retrouve chez les cadres supérieurs (10,1%) et grimpe jusqu'à 13% chez les employés. 2 salariés sur 3 demandent une augmentation supérieure à 10% en 2023. De nombreux verbatims remontent des fins de mois de plus en plus difficile.

* Chiffre correspondant au cumul des différentes mesures salariales.

92% des femmes interrogées ne sont pas satisfaites de leur salaire.

Pour la CGT FAPT, la Direction doit rapidement répondre aux salariés. Elle doit rectifier sa politique salariale au risque de voir de nombreux salariés tomber dans la précarité (car il y en a à Orange !). Et de démotiver les salariés, notamment les jeunes, qui ne se retrouvent pas dans la politique de rémunération actuelle, dans les conditions et le sens du travail.

Tous ensemble, décidons de nous mobiliser
pour nos salaires et nos retraites

Les 16 février et 17 février 2023, jour de la 3^o réunion de négociation salariale

